



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Assurance construction

Question écrite n° 51044

Texte de la question

Mme Catherine Nicolas attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur l'impossibilité pour une société de construction de maisons individuelles nouvellement créée de bénéficier d'une assurance responsabilité civile décennale. En effet, le refus systématique des compagnies d'assurance de prendre en charge ce type d'activité, ces dernières ne « s'intéressant plus aux risques faisant l'objet d'une création pure », se révèle être un obstacle incontournable et fatal pour tout jeune créateur d'entreprise immobilière. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il entend prendre afin de remédier à cette situation, et favoriser ainsi la création d'entreprise et l'emploi dans un secteur économique déjà fortement en crise.

Données clés

Auteur : [Mme Nicolas Catherine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51044

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2009